



Nantes, le 21 janvier 2016

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale,

Suite aux modifications des règles du mouvement des personnels décidées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la rentrée 2015 dans le 1<sup>er</sup> degré en Loire-Atlantique s'est déroulée dans des conditions inacceptables. Les nombreuses affectations prononcées la veille de la rentrée, voire après, ont mis en difficulté les enseignants, en particulier les débutants, et les écoles concernées. Nos organisations syndicales ont adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie un document montrant les conséquences néfastes de l'obligation de formuler obligatoirement des vœux géographiques et de l'abandon de la saisie de vœux à la deuxième phase du mouvement. Nous avons demandé une CAPD exceptionnelle pour dresser un bilan, ainsi qu'un retour à des règles du mouvement respectueuses des personnels, des écoles et conformes à leurs intérêts. Cette nouvelle procédure va à l'encontre du statut des fonctionnaires puisque ce n'est plus le barème qui prévaut.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie refuse de prendre en compte l'analyse unanime des représentants des personnels ; il met en avant des problèmes techniques liés au logiciel national, problèmes qui ne relèvent pas de la responsabilité des enseignants. Le projet de circulaire mouvement 2016 qu'il nous a adressé ne prend pas en compte les observations que nous avons formulées. Notre exigence d'équité pour les affectations prononcées dans le cadre des vœux géographiques reste encore aujourd'hui sans réponse.

Nous tenons à dénoncer par ce courrier l'absence totale d'écoute de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et son obstination à imposer des mesures défavorables aux conditions d'apprentissage des élèves et qui vont à l'encontre de l'intérêt des personnels et des écoles dont il a la responsabilité.

Pour exprimer le manque de prise en compte de l'expression syndicale indispensable à un véritable dialogue social, nos organisations ont décidé de ne pas siéger à la CAPD du 21 janvier 2016.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, que les outils nationaux de gestion du mouvement des personnels permettent un traitement équitable des affectations.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, la réécriture de la note de service n° 2008-150 du 29-10-2008 prenant en compte les besoins et les réalités dans les départements.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'intervenir auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique pour qu'un dialogue social constructif retrouve sa place dans notre département.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, en notre attachement au Service public d'Éducation.

Pour Le SNUipp-FSU44  
Céline Sierra



Pour le SE-UNSA  
Dominique Callo



Pour le Sgen-CFDT  
Claude Labour



P.J :

- Déclaration intersyndicale liminaire à la CAPD exceptionnelle du 17 décembre 2015.
- Demande intersyndicale de CAPD exceptionnelle.
- Courrier intersyndical de préparation au groupe de travail du 4 décembre 2015.

Copie à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur des services départementaux de Loire Atlantique

Copie à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes

Céline Sierra – Co secrétaire départementale

SNUipp-FSU 44

8 place de la gare de l'état

case postale n°8

44276 Nantes cedex 2

Dominique Callo - secrétaire départemental

SE-UNSA 44

6 place de la gare de l'état

case postale n°6

44276 Nantes cedex 2

Claude Labour - secrétaire départemental 1<sup>er</sup> degré

SGEN-CFDT 44

9 place de la gare de l'état

case postale n°9

44276 Nantes cedex 2

